

DEPARTEMENT de la CORREZE
COMMUNE DE TREIGNAC

<p>PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREIGNAC SEANCE DU 23 JUIN 2015</p>

Le 23 juin 2015, à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 juin 2015, s'est réuni en séance ordinaire, salle Paul POULOUX, sous la présidence de Mr Gérard COIGNAC, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10 Votants : 10

(Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0)

Etaient présents : COIGNAC Gérard, LAGEDAMON Jean-Louis, MOULU Josette, CHAUMEIL Eléonore, SENOUSSAOUI Bernard, CHABRILLANGES Maurice, LAMONTAGNE Joëlle, BOURDARIAS Didier, ROME Hélène, PAROT Carine.

Absents : BENEZET Guy (excusé), PEYRAUD Michèle (excusée), SAVIGNAC Sylvie (excusée), COUTURAS Alain(excusé), VERGNE Frédéric.

Eléonore CHAUMEIL a été élue secrétaire de séance.

La séance a débuté par la présentation du Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales F.P.I.C. et des choix qui s'offrent aux communes de la CDC Vézère Monédières pour la répartition de ce fonds entre la CDC et les communes la composant.

Ce fond consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour le reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Plusieurs élus demandent quels sont les projets de la Communauté de Communes Vézère Monédières pour les années à venir et ne souhaitent pas que l'ensemble du FPIC soit perçu uniquement par la CDC Vézère Monédières mais qu'une partie soit reversée aux communes de la CDC.

Le tirage au sort des jurés d'assises se déroulera lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal car les délais très courts n'ont pas permis d'organiser cette opération avec les communes concernées.

22362015 - Gestion de l'aire de camping car

Vu la délibération du 8 juin 2015 prévoyant que M le Maire puisse négocier avec d'autres prestataires pour la gestion de l'aire de camping car située au Prè Départ

Vu la difficulté pour trouver un gestionnaire et le délai très court pour organiser le paiement de droit de stationnement et d'utilisation de l'aire de camping car

Considérant que le projet de faire participer les camping-caristes aux frais de fonctionnement de cet équipement est toujours présent

Après en avoir délibéré (10 pour – 0 contre – 0 abstention), le Conseil Municipal

- décide de maintenir l'aire de camping car gratuite en 2015
- décide d'étudier pour la saison 2016 un mode de paiement pour les utilisateurs de l'aire de camping car